

FORMATION CSE PLUS DE 50 SALARIES



RÉFÉRENCE: CSE004

COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

LE + GROUPE ACN

Attestations de formation livrets de cours dématérialisés.

PRÉREQUIS

Parler et écrire le français

PUBLIC

Membres du comité social et économique.

Futurs membres

Dirigeants et services RH.

LIEU

En intra dans votre établissement

En inter dans nos centres de formation.

1 COLLABORATEUR

MINIMUM

12 COLLABORATEURS

MAXIMUM

DURÉE

21 heures -

3 journées



OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement général du CSE (entreprises d'au moins 50 salariés).
- Maîtriser son rôle de membre du comité social et économique.
- Gérer les activités sociales et culturelles.
- Prendre part à la vie économique de l'entreprise



PROGRAMME

La composition du comité social et économique :

- Les atouts et spécificités du CSE dans l'entreprise.
- Les principales différences par rapports aux anciennes instances.
- Le bureau du CSE.

Le rôle de réclamation des membres du CSE :

- La nuance entre réclamation et revendication.
- La présentation des réclamations à l'employeur.
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires.
- Le droit d'alerte.
- Les relations avec l'inspecteur du travail.
- La préparation des réunions.
- Le déroulement des réunions.
- Les comptes rendus.

Le rôle économique et professionnel du CSE :

- Le double positionnement de l'employeurs.
- Les domaines d'information.
- L'analyse des documents comptables de l'entreprise.
- Les domaines de consultation permanente et la procédure qui s'y rattache.
- Les trois consultations périodiques.
- La base de données économique et sociale.
- La possibilité de négocier les modalités de consultation avec l'employeur.

Le rôle de gestion des ASC (activités sociales et culturelles) :

- Les règles de transfert de compte à compte.
- Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF.
- Les différentes prestations autorisées et interdites.
- Les principes de comptabilité des ASC.
- Les modalités de décisions concernant les ASC.

Le rôle en matière de santé sécurité et conditions de travail :

- La prévention et la surveillance des risques physiques et psychiques.
- Le suivi des travaux des entreprises extérieures.
- Les consultations du CSE en matière de SSCT.
- Le droit d'alerte et le droit de retrait.
- Le déclenchement et le suivi d'une procédure d'enquête.



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Référentiel National Qualité

Audit par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié

FORMATION CSE PLUS DE 50 SALARIES



RÉFÉRENCE: CSE004

COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

LE + GROUPE ACN

Attestations de formation livrets de cours dématérialisés.

PRÉREQUIS

Parler et écrire le français

PUBLIC

Membres du comité social et économique.

Futurs membres

Dirigeants et services RH.

LIEU

En intra dans votre établissement

En inter dans nos centres de formation.

1 COLLABORATEUR

MINIMUM

12 COLLABORATEURS

MAXIMUM

DURÉE

21 heures -

3 journées



PROGRAMME

Les moyens des élus du CSE :

- Les locaux.
- La libre circulation.
- L'accès au document unique de prévention des risques et aux registres de l'entreprise.
- Les heures de délégation.
- Les outils de communication.
- Le statut de salarié protégé.

Le fonctionnement pratique du CSE :

- Les réunions préparatoires.
- Les séances du comité.
- Les ordres du jour.
- La rédaction des PV.
- Le délit d'entrave.
- Le règlement intérieur du CSE



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS

Evaluation continue et théorique avec délivrance d'une attestation de formation à la fin de la session.

Exposés théoriques, mises en situations pratiques, études de cas et partage d'expériences.

Liste du matériel pédagogique :

- Matériel informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante.



Référentiel National Qualité

Audité par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié